

**Syndicat Mixte de la Base de Loisirs
de Saint-Quentin en Yvelines**

N°2023-D47

OBJET : L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Demande de crédits
d'investissement : Le 28 juin à 17h30
Centre Equestre

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin-en-Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Étaient présents :

Mesdames Chantal CARDELEC, Sandrine GRANDGAMBE, Gwendoline DESFORGES, Sonia BRAU, Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, Colette GERGEN, Sylvie PIGANEAU,

Monsieur José CACHIN

Était absent excusé :

Monsieur Othman NASROU

Ont donné pouvoir :

Néant

Mbres en exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 8
Pouvoir : 0
Suffrages exprimés : 8

CONSIDERANT que la gestion du Centre Equestre de l'île de loisirs a fait l'objet d'une externalisation en septembre 2017 pour une durée de 8 années ; dans le cadre d'une contractualisation avec le délégataire des investissements étaient à la charge de ce dernier pour un montant de 350 000 € tels que la réalisation d'une carrière, de boxes et des travaux d'entretien et de rafraîchissement du club house ;

CONSIDERANT que le délégataire, SQY Equitation, a réalisé d'autres investissements pour un montant de 231 000 € HT, tels qu'un marcheur, des boxes supplémentaires, des travaux dans le logement du centre équestre etc. ;

CONSIDERANT que dans le cadre des JO 2024, le Centre Equestre a obtenu l'habilitation pour être un Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) et figure désormais sur le catalogue officiel ;

CONSIDERANT que certains équipements présentent un état de vétusté qui compromet à la fois la sécurité des équidés et du public accueillis ainsi que l'image du Centre Equestre,

CONSIDERANT que la grande écurie, l'écurie poneys, les boxes extérieurs et le grand manège sont concernés ;

CONSIDERANT qu'une étude chiffre le montant de la réhabilitation à 630 000 € TTC ;

CONSIDERANT que ces travaux sont éligibles au financement du Département via le dispositif Rayonnement Olympique des Yvelines ; l'île de loisirs ayant été labélisée Terre de Jeux, le Centre Equestre est susceptible d'attirer des délégations étrangères porteuses de retombées économiques et touristiques pour le territoire ;

CONSIDERANT que l'aide du Département a été sollicité et sa participation est attendue à hauteur de 360 000 € ;

CONSIDERANT que compte tenu du calendrier, ces travaux doivent être réalisés à partir de septembre 2023 d'où la demande de crédits pour un montant de 270 000 € avec démarrage anticipé ;

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

SOLLICITE des crédits d'investissement auprès de la Région Ile-de-France, pour un montant de 270 000 € TTC avec un démarrage anticipé à l'octroi

AUTORISE le Président à signer tout document utile.



Fait à Trappes, le 28 juin 2023
Le Président du Syndicat Mixte
José CACHIN

